

Monsieur Olivier VÉLAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne

75350 PARIS SP 07

Paris, le 6 avril 2020

Monsieur le ministre,

Mon attention a été appelée par plusieurs associations sur la situation des personnes atteintes d'un handicap, notamment celles résidant en établissements médico-sociaux, concernant leur accès à une hospitalisation, avec ou sans réanimation, dans le cadre de la gestion médicale de la pandémie de Covid-19.

Je prends note des mesures annoncées lors de la conférence commune que vous avez tenue, le 4 avril dernier, avec Madame Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, afin de répondre aux légitimes inquiétudes exprimées par les associations et garantir la continuité des soins des personnes en situation de handicap.

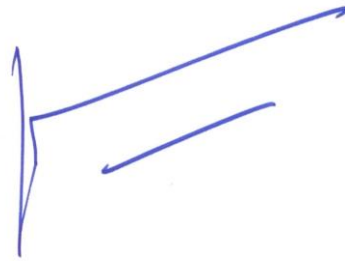
En effet, la question majeure de l'accès aux soins, notamment en réanimation, peut soulever des dilemmes éthiques dans la situation de crise sanitaire que nous traversons, plusieurs critères d'indication, ou de contre-indications médicales, étant inévitablement retenus par les équipes soignantes. Sur cette question, il convient d'attacher une attention toute particulière aux personnes en situation de handicap et/ou atteintes d'une maladie chronique. En effet, le handicap – qui ne saurait être assimilé à une maladie – ne reflète pas l'état de santé d'une personne, or les modalités de prise en charge sanitaire doivent reposer sur des critères médicaux et être fondées sur une évaluation individuelle, au cas par cas. L'égalité de l'accès des personnes en situation de handicap aux soins invasifs nécessités par une infection au nouveau coronavirus doit donc être assurée.

Par ailleurs, les personnes en situation de handicap confinées en établissements médico-sociaux sont d'autant plus touchées par cette problématique. Si les établissements d'accueil sont, pour plusieurs d'entre eux, des structures de soins, il ne s'agit pas pour autant de structures hospitalières outillées pour opérer des gestes techniques d'intubation et de ventilation ou, le cas échéant, administrer des soins palliatifs. Ils doivent être fortement soutenus pour accompagner au mieux ces situations.

Je tiens enfin à saluer l'implication des associations et des personnels des établissements et services spécialisés qui interviennent auprès des personnes en situation de handicap et montrent un engagement sans faille à la hauteur des enjeux humains et humanitaires soulevés par cette pandémie. Mais il est essentiel qu'ils ne soient pas laissés seuls face à ces défis.

Bien conscient des impératifs qui sont les vôtres dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire et de votre volonté de préserver l'égalité de traitement des personnes quelle que soit leur situation, je resterai vigilant quant à la mise en œuvre effective des mesures annoncées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Jacques TOUBON